



CELLULE FAMILIALE

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT

(S')INFORMER

Suggestions de thématiques pour une animation

- Être un enfant et avoir son parent en prison ou être parent et incarcéré : quels sont les enjeux et les difficultés, comment se passent les rencontres et dans quels lieux s'opèrent-elles, quelles aides psychologiques, logistiques existent ?
- L'importance du maintien du lien et de la relation entre un enfant et son parent détenu.
- La crise du Covid-19 et la suspension des visites : l'impact des mesures gouvernementales sur les familles concernées par la détention d'un(e) proche.
- Les stéréotypes sur la détention.

Objectifs de la vidéo

- Décrire la réalité des familles qui ont un parent incarcéré.
- Montrer comment les familles peuvent maintenir le lien entre elles dans un contexte particulier et un environnement où tout est très cadré et balisé.
- Mettre en lumière le travail des associations qui œuvrent au niveau du maintien des liens familiaux dans le domaine carcéral.
- Expliquer les enjeux auxquels les familles sont confrontées depuis l'arrivée de la pandémie de Covid-19 (exacerbation des difficultés, distance renforcée, impact sur l'enfant et son parent...).
- Participer à la lutte contre les stéréotypes, les peurs et les tabous liés au domaine carcéral.

Présentation des différents acteurs présents dans la vidéo

Plus de 17.000 enfants ont un parent en détention et ont le droit de lui rendre visite en Belgique.

- **Le Relais Enfants-Parents** a pour objectif de favoriser le maintien de la relation entre un enfant et son parent détenu. Agissant en toute indépendance de l'administration pénitentiaire, l'ASBL « est présente dans 9 prisons sur le territoire francophone : Berkendael, Forest, Saint-Gilles, Jamioulx, Mons, Ittre, Lantin, Andenne et Namur. Les visites organisées se déroulent en présence d'un ou plusieurs psychologues et de bénévoles. L'intérêt de l'enfant est toujours la priorité des intervenants. »
- **Le projet Itinérance (Croix-Rouge de Belgique)** : Un enfant qui veut et peut rendre visite à son parent en prison peut rencontrer des obstacles et des difficultés : « la longueur des trajets en transport en commun, l'absence de véhicule dans la famille, les difficultés financières, le refus de la famille de faire les trajets, le manque de moyens de l'institution où l'enfant est placé, les horaires de la prison... Le projet Itinérance permet à une partie d'entre eux de maintenir leurs liens familiaux malgré l'éloignement géographique. Ce programme [en Wallonie et à Bruxelles] encadre les volontaires qui conduisent les enfants de leur lieu de résidence (lieu de résidence avec l'autre parent, famille d'accueil, institution ...) à la prison. »

La Croix-Rouge accompagne 35% des enfants du Relais Enfants-Parents et des SAD (Services d'Aide aux Détenus) pour leur permettre de voir leur parent deux fois par mois. Chaque enfant a vu, en moyenne, son parent 7 fois sur l'année.

Source : <https://www.laligue.be/Files/media/502000/502792/fre/2020-06-23-etude-les-familles-confrontees-a-la-detention.pdf>, pages 13, 24 et 25.



BOUSCULER

Les grandes pistes de réflexion et les questions concrètes liées

Le maintien des liens familiaux en prison est un droit fondamental. La Cour européenne des droits de l'homme stipule que les détenu(e)s ne perdent pas leur droit au respect de la vie privée et familiale et que « seul un comportement particulièrement indigne peut autoriser qu'une personne soit privée de ses droits parentaux dans l'intérêt supérieur de l'enfant ». Dans un autre arrêt, elle a consacré une obligation positive dans le chef de la prison à autoriser et aider le ou la détenu(e) à maintenir le contact avec sa famille.

- Pourquoi est-ce primordial de maintenir les liens familiaux entre un enfant et son parent pendant la période de détention ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées par les familles, autant du côté des détenu(e)s, des conjoint(e)s, que des enfants ?
- Que font les associations pour aider à maintenir les liens entre l'enfant et son parent détenu ?
- Les associations qui œuvrent pour le bien-être des familles en milieu carcéral sont confrontées à plusieurs difficultés (règles, «mouvements» au sein des prisons, timings très limités, annulations, transferts de prison et interruption des suivis par le Relais, salles communes, environnement déstabilisant, stress, violence,...) : que mettent-elles en place pour rendre plus sereins ces moments de rencontres entre l'enfant et son parent, pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions ?
- Quelles difficultés la crise sanitaire du Covid-19 a exacerbées ou fait apparaître ?
- Qu'ont fait les associations pour réagir face aux arrêts répétés des visites en prison ?
- Quel est l'impact de l'interruption des visites sur le moral des familles, des détenu(e)s et sur la qualité de leur relation ?

Les intervenant(e)s du secteur parlent d'un manque de suivi et d'accompagnement après la détention, quand le ou la détenu(e) est amené(e) à retrouver ses enfants en dehors de la prison. Un suivi qui se focaliserait spécifiquement sur le lien familial et la relation «parent-enfant».

- En quoi un suivi après la détention auprès des mêmes intervenant(e)s ou d'une autre équipe spécialisée dans le maintien des liens familiaux pourrait bénéficier aux familles ?

Source : <https://www.laligue.be/Files/media/502000/502792/fre/2020-06-23-etude-les-familles-confrontees-a-la-detention.pdf>, page 9.



MOBILISER

Liens vers des outils qui permettent d'alimenter la réflexion

- Livre : «Une fenêtre entre deux murs — femme de détenu», Maïté Lønne, Editions du Rapois, janvier 2018.
 - o Entretien : «Maïté Lønne, femme de détenu : « Je veux changer le regard que la société porte sur les détenus »» par Marion Legrand pour Alter Echos, 12 janvier 2018 : <https://www.alterechos.be/maite-lonne-femme-de-detenu-je-veux-changer-le-regard-que-la-societe-porte-sur-les-detenus/>
 - o Extrait issu du site de la CAAP ASBL (Concertation des Associations Actives en Prison) : « Renforcer en prison les liens avec la cellule familiale et l'entourage personnel, c'est aussi permettre un retour facilité dans la société civile. En Belgique, 76 000 personnes sont impactées par l'incarcération d'un proche. Un monde «hors du monde» qui

marque tant l'âme que les chairs. Maïté Lonne lève le voile sur le quotidien de l'enfermement, vécu aussi par les familles. Récemment devenue maman, elle a décidé de rompre le silence de la honte, partagé par de nombreuses femmes de l'ombre. Par l'écriture de ce livre témoignage, bouleversant, elle tente de se faire entendre «au pluriel». A partir de son bagage d'éducatrice et de ses expériences et réflexions personnelles, elle brave la stigmatisation et fait le pari, réussi, d'être une mère et une femme, avant tout ! » <https://caap.be/index.php/medias/publications/548-sortie-du-livre-une-fenetre-entre-deux-murs-femme-de-detenu-de-maite-lonne>

- Étude : «Les familles confrontées à la détention : le maintien des liens familiaux en prison» par La Ligue des familles, juin 2020 : <https://www.laligue.be/Files/media/502000/502792/fre/2020-06-23-etude-les-familles-confrontees-a-la-detention.pdf>

L'étude met en lumière la situation des familles confrontées à la détention, aborde le cadre légal, parle du droit au maintien des liens familiaux, expose les différentes problématiques auxquelles sont confrontées les associations du secteur et propose des pistes de solutions.

- Webzine : «Prends-en d'la graine - N°1 : Enfants de détenus, enfants à l'ombre ? Une approche triptyque du maintien du lien entre l'enfant et son parent», @webzine bimestriel du Délégué Général aux Droits de l'Enfant, novembre 2020 : http://www.dgde.cfwb.be/index.php?elD=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=93c2ff1b8de2980d9be77b444ee653f363eb8c38&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/webzine/MA_J - VOL.1.pdf

« «Prends-en d'la graine» a pour ambition de poser le débat, de s'inscrire dans l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes en prenant le prisme de leurs droits pour aborder chaque sujet qui sera traité. Le premier numéro (...) se penche sur les enfants de parents incarcérés. Des enfants dont les droits, notamment à garder un lien avec leur père ou leur mère enfermée, est particulièrement mis à mal depuis le début de la pandémie. »

Pistes d'actions et de mobilisations concrètes :

A notre échelle

- Partager la parole des personnes concernées : relayer les témoignages et propos tenus par les familles qui vivent la détention d'un(e) proche.
- Relayer les propos des intervenant(e)s du secteur associatif œuvrant dans le milieu carcéral, notamment sur le manque d'aide effective et de moyens disponibles octroyés par le gouvernement.
- S'investir comme volontaire à la Croix-Rouge ou auprès d'autres associations qui œuvrent auprès des familles concernées par la détention.
- Contribuer à déconstruire les stéréotypes liés aux questions de parentalité dans un contexte de détention, et de manière générale, les stéréotypes liés au milieu carcéral.
- Ne pas véhiculer de propos stigmatisants. Être rigoureux(se) quant au choix des mots utilisés pour parler de détention et de parentalité.

A plus grande échelle

- Voici quelques pistes de solutions abordées dans un article qui présente et introduit l'étude faite par La Ligue des familles sur le maintien des liens familiaux en prison (<https://www.laligue.be/association/etude/2020-06-20-les-familles-confrontees-a-la-detention>). Lire l'étude pour plus d'éléments de contexte et de détails (lien sur la page ci-dessus).

« (...) Des réformes sérieuses doivent être entamées pour favoriser les liens familiaux et humaniser davantage le statut des détenu.e.s. Une première étape serait d'offrir suffisamment de temps de visite pour préserver le droit à la vie familiale. Un maximum de mesures doit être mis en place pour faciliter l'organisation et la qualité des visites des familles en prison : augmenter les horaires de visites, rénover les salles d'attente et les rendre plus humaines, accueillir les enfants et les

soutenir psychologiquement, construire des prisons plus petites et des unités de vie familiale, favoriser une meilleure communication avec les familles, créer des espaces adaptés aux jeunes enfants...

Notre politique pénale doit favoriser davantage les mesures alternatives à la détention, tant des pères que des mères vu l'impact de la détention sur les enfants et les familles. Le maintien des liens familiaux est essentiel pour permettre à l'enfant de renforcer ou maintenir un sentiment d'attachement à ses deux parents. Aussi, l'incarcération d'un parent pérennise ou aggrave la situation de précarité des familles qui y sont confrontées.

Il est temps que la politique carcérale s'interroge sur le sens d'une peine de prison et prenne en compte les conséquences économiques, géographiques et psychologiques pour les familles des détenu.e.s. Notre société démocratique a encore un long chemin à parcourir pour respecter la dignité des familles qui rendent visite à leur proche, les soutiennent et assurent une fonction de réinsertion sociale et familiale du.de la détenu.e dans la société. »

